



DÉMARCHE CITOYENNE 35

Note N° 2

Thématique : Fiche signalement « Fair-Play ou Incivilités ? »

Destinataires : Clubs

Nombre de pièces jointes : 1

ENSEMBLE POUR UN BASKET SANS VIOLENCE

Cette fiche « signalement » s'adresse à tout acteur de match de basket (joueurs, coachs, officiels, dirigeants de clubs...) acceptant de témoigner de ce qui l'a touché ou étonné durant un match auquel il assistait.

Soucieux de fonder son action sur la **réalité** d'actes et de comportements **constatés et rapportés** par des témoins, la commission « Démarche Citoyenne » du Comité d'Ille et Vilaine de Basket vous propose d'apporter votre contribution pour l'aider à promouvoir une pratique sportive :

- où enjeu et jeu restent conciliables, en dépit du caractère compétitif de notre sport,
- où supporter son équipe n'exonère pas de respecter l'adversaire,
- où tous les acteurs, quel que soit leur rôle, sont reconnus et respectés,
- où l'ambiance et la convivialité donnent envie de revenir.

COMMENT ?

En portant à notre connaissance, simplement et librement, l'existence d'actes de FAIR-PLAY qu'ils aimeraient voir se reproduire ou, au contraire, ne plus jamais revoir sur un terrain de basket.

PAR QUELS MOYENS ?

- Soit en remplissant le document ci-joint que vous nous retournerez scanné à l'adresse suivante : citoyenne35@orange.fr
- Soit en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse : <https://docs.google.com/forms/d/1ChSzJ0of41BpYFkn8PjiuE1A4VMPOFkvUKHJeK5flk/e/dit>

POUR QUELLE UTILISATION ?

Bien entendu, tout signalement qui nous sera parvenu restera la propriété stricte et exclusive de la commission « Démarche Citoyenne ». Pour l'identification de paroles et actes d'Incivilités, notre équipe procédera de la manière suivante :

1. Envoie d'un mail au(x) président(s) du ou des clubs concernés
2. Échanges téléphoniques avec ces mêmes dirigeants sur la sensibilisation à la Lutte contre les Incivilités au sein des clubs
3. Un travail collaboratif avec l'Équipe des Officiels sera effectué pour l'accompagnement et la formation continue de nos arbitres.
4. Dans le cas où un autre Comité Breton serait concerné, l'équipe Démarche Citoyenne 35 contactera l'Équipe « Société et Mixités » de la Ligue de Bretagne ainsi que la personne référente de ce même comité.